

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

de l'exercice clos le
31 décembre 2008

de l'association

ENFANTS, ESPOIR DU MONDE

20 rue de Salm
67200 STRASBOURG

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et qui a pris effet à partir des comptes clos le 31 décembre 2008 nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association « **ENFANTS, ESPOIR DU MONDE** », tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi,

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Les comptes de l'exercice précédent n'ont pas fait l'objet d'une certification par un commissaire aux comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles homologuées et la doctrine professionnelle ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondage, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « FONDS DEDIES » de l'annexe précisant que la comptabilité analytique mise en œuvre à partir de cet exercice n'est pas suffisamment précise pour déterminer et enregistrer le montant des dons et parrainages affectés et non utilisés.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment:

- Nous avons apprécié la pertinence de la mise en œuvre et du respect des principes comptables et le contenu des informations contenues dans l'annexe jointe aux comptes,

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel homologuées et à la doctrine professionnelle, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

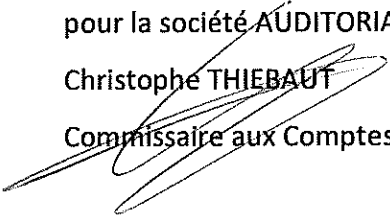
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données par le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Schiltigheim, le 5 mars 2009

pour la société AUDITORIA

Christophe THIEBAUT

Commissaire aux Comptes



EEDM - Enfants Espoirs du Monde
Humanitaire
20, rue de Salm

Bilan actif

N° Siret 43522776400014
NAF (APE)
N° Identifiant
Période du 01/08/07
au 31/12/08
Tenue de compte : EURO

67200 STRASBOURG
Impression provisoire

Document fin d'exercice

Sage 30 Comptabilité 15.50

Date de tirage 03/03/09

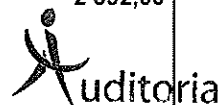
à 22:08:11

Page :

1

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes
Capital souscrit non-appelé			
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Immobilisations financières			
TOTAL I			
Stocks et en-cours			
Avances & acomptes versés/com.			
Créances			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	114 853,52		114 853,52
Soldes banques et caisse	114 853,52		114 853,52
CIC Compte Courant 01 51201000	11 601,98		11 601,98
CIC Compte Epargne/livret 03 51203000	32 944,91		32 944,91
CIC Livret Association 04 51204000	2 262,42		2 262,42
CIC Compte Epargne/livret 05 51205000	8 865,03		8 865,03
CM Breuschwickersheim 45 51221000	44,04		44,04
CM Breuschwickersheim 60 51222000	6 650,52		6 650,52
CM Hindisheim 45 51241000	10 979,01		10 979,01
CM Hindisheim 60 51242000	11 013,27		11 013,27
CM Reipertswiller 45 51251000	69,49		69,49
CM Reipertswiller 61 Liv Partenaire 51252000	8 761,86		8 761,86
CM Reipertswiller 62 Tonic Plus 51253000	549,48		549,48
CM Saveme 45 51261000	1 256,33		1 256,33
CM Saveme 60 Livret bleu 51262000	8 096,63		8 096,63
CM Strasbourg Natepu 45 51271000	1 693,08		1 693,08
CM Weyersheim 01 51281000	119,77		119,77
CM Weyersheim 02 Livret bleu 51282000	62,42		62,42
CE Ingwiller 51291000	262,97		262,97
CE Diemeringen LI21 51293000	2 662,68		2 662,68
Chèques postaux - 1 51410000	6 328,57		6 328,57
Caisse en Monnaie locale 53110000	102,06		102,06
MOUVEMENTS DE FONDS 58000000	527,00		527,00
Charges constatées d'avance			
TOTAL II	114 853,52		114 853,52
Charges à répartir/plus.exerc.(III)			
Primes rembours. d'obligations (IV)			
Ecart de conversion actif (V)			
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	114 853,52		114 853,52

Détail des postes		Valeurs nettes
Capital		
Primes d'émission, de fusion		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Report à nouveau		64 991,81
Report à nouveau		64 991,81
Report à nouveau (crédeur) 11000000		64 991,81
Résultat de l'exercice		47 469,71
Résultat de l'exercice		47 469,71
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I		112 461,52
Produits émissions titres particip.		
Avances conditionnées		
TOTAL I BIS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL II		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts & dettes aup. étab. crédit		
Emprunts et dettes financ. divers		
Avanc. & cptes reçus/com en cours		
Dettes fourniss. & cptes rattachés		2 392,00
Dettes fourniss. & cptes rattachés		2 392,00
Fournisseurs - fact. non parvenues 40800000		2 392,00
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immo. et cptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL III		2 392,00
Ecarts de conversion passif (IV)		
TOTAL GENERAL (I+Ibis+II+III+IV)		114 853,52



Détail des postes		Au 311208
-------------------	--	-----------

CHARGES D'EXPLOITATION		
Coût d'achat des marchandises		
Achats de marchandises		
Variations de stocks de march.		
Consommation exercice /tiers		62 739,51
Achats matières premières		
Achats autres approvisionnements		
Variation de stocks Mat./approv.		
Autres achats et charges externes		62 739,51
FOURNITURES ET SERVICES COUR	60510000	3 233,24
FOURNITURES ET SERVICES ACTIO	60520000	28 616,48
LOYERS COURANTS	61400000	2 221,23
PRIMES D'ASSURANCE	61600000	514,62
Rémunérations d'intermédiaires	62200000	2 392,00
EDITION JOURNAL	62300000	19 255,10
DEPLACEMENTS, MISSIONS, RECEP	62500000	113,48
FRAIS POSTAUX COURANTS	62610000	564,93
FRAIS POSTAUX JOURNAL	62620000	2 788,86
TELEPHONE	62630000	280,78
INTERNET	62640000	68,15
SERVICES BANCAIRES COURANTS	62710000	334,65
SERVICES BANC VIR CENTRES	62720000	2 355,99
Impôts, taxes et vers. assimilés		
Impôts, taxes et vers/ assimilés		
Charges du personnel		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortis. & provisions		
Amort. sur immobilisations		
Provis. sur immobilisations		
Provis. sur actif circulant		
Amort. pour risque et charges		
Aides versées aux centres		318 007,17
Aides régulières versées aux centre		168 591,28
AIDE REG AFRIQUE	65021000	862,25
AIDES REG NTOLO	65021010	15 000,00
AIDES REG SOA	65021020	2 925,00
AIDES REG AKONO	65021030	1 950,00
AIDES REG CONGO	65021040	2 000,00
AIDES REG AMBOSITRA	65021060	5 000,00
AIDES REG KPALIME TOGO	65021070	7 500,00
AIDES REG EQUATEUR	65022010	4 000,00
AIDES REG MONFORT JEREMY	65022020	5 844,00
AIDES REG EFAMED	65022030	21 000,00
AIDES REG PAUL LAMONTAGNE	65022050	5 359,00
AIDES REG ENF SOURDS CAP HAI	65022060	6 861,00
AIDE REG CANTINE JACQUET	65022072	2 356,00
AIDES REG SFA CANTINE NORMALI	65022073	6 731,00
AIDES REG SFA EC DU SOIR P-AU-P	65022075	3 365,00
AIDES REG SFA EC TICOQ LES CAY	65022076	3 366,00

Détaill des postes			Au 311208
--------------------	--	--	-----------

AIDES REG SC PAP	65022080		8 886,00
AIDES REG PERP SEC PORT-DE-PAIX	65022090		9 470,03
AIDES REG DHAKA	65023010		20 662,00
AIDES REG KEEZ	65023020		12 690,00
AIDES REG PUTTUR	65023030		2 141,00
AIDES REG ST JO BENGALORE	65023040		6 230,00
AIDES REG ABILITIES BENGALORE	65023050		3 000,00
AIDES REG ADONI DEVAMATHA	65023060		260,00
AIDES REG TUKUDA	65023080		4 900,00
AIDES REG JAGA SIEGE	65023112		3 644,00
AIDES REG KEON	65023120		2 589,00
Aides except versées aux centres			36 538,89
AIDES EXCEPT SOA	65031020		5 430,00
AIDES EXCEP KPALIME	65031070		5 208,75
AIDES EXCEP EFAMED	65032030		6 000,00
AIDES EXCEP GOMIERS	65032031		3 000,00
AIDES EXCEPT A CAUVIN	65032040		450,00
AIDES EXCEP ENF SOURD CAP HAI	65032060		845,00
AIDES EXCEP SFA HAITI	65032070		5 500,00
AIDES EXCEP PERP SEC PORT-DE-	65032090		1 430,00
AIDES EXCEPT FR NICOLAS	65032100		1 032,14
AIDES EXCEPT SR ADELINE	65032110		645,00
AIDE EXCEPT KEEZ	65033020		700,00
AIDES EXCEPT ADONI DEVAMATHA	65033060		500,00
AIDES EXCEPT TUKUDA	65033080		4 500,00
VIR AIDE EXE TUKUDA	65033090		275,00
AIDES EXCEPT JAGA	65033110		515,00
AIDES EXCEP JAGA HIN	65033113		508,00
Aides parrainages versés aux cent			112 877,00
AIDES PARR SOA	65011020		14 775,00
AIDES PARR AKONO	65011030		675,00
AIDES PARR KPALIME TOGO	65011070		2 100,00
AIDES PARR ANNIE CAUVIN	65012040		13 742,00
AIDES PARR SFA HAITI	65012070		1 100,00
AIDES PARR SFA BADOU JACQUET	65012071		8 730,00
AIDES PARR SFA STCHARLE PAP	65012072		1 658,00
AIDES PARR SFA DUVELA BERAUD	65012073		7 924,00
AIDE PARR SFA MARYSE PAP	65012074		5 982,00
AIDES PARR NONEZ SC PAP	65012080		3 090,00
AIDES PARR ADONI DEVAMATHA	65013060		5 017,00
AIDES PARR ADONI ORPHANAGE	65013070		3 600,00
AIDES PARR TUKUDA	65013080		2 150,00
AIDES PARR BALLIGUDA	65013090		14 537,00
AIDE PARR JAGA	65013110		6 819,00
AIDE PARR JAGA ENF H	65013111		447,00
AIDE PARR JAGA ENF S	65013112		4 750,00
AIDES JAGA ETUD S	65013114		2 041,00
AIDE PARR KEON	65013120		13 640,00
AIDES PARR JAGA ENF SI	65013122		100,00
Autres charges			7 855,94

EEDM - Enfants Espoirs du Monde
Humanitaire
20, rue de Salm

Compte de résultat

N° Siret 43522776400014
NAF (APE)
N° Identifiant
Période du 01/08/07
au 31/12/08
Tenue de compte : EURO

67200 STRASBOURG
Impression provisoire

Document fin d'exercice

Sage 30 Comptabilité 15.50

Date de tirage 03/03/09

à 22:11:37

Page :

3

Détail des postes		Au 311208	
Autres charges		7 855,94	
FRAIS SUPPORTES PAR LES BENEV 65801000		7 855,94	
TOTAL I		388 602,62	
QUOTES-PARTS RESULTATS /OP COM (II)			
Quotes-parts résultats/op comm.			
CHARGES FINANCIERES (III)		3,98	
Dot. aux amort. & aux provisions			
Intérêts et charges assimilées		3,98	
Charges d'intérêts 66100000		3,98	
Différences négatives de change			
Charges nettes/cess. mob. de plac.			
CHARGES EXCEPTIONNELLES (IV)			
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital			
Dotations aux amort. & provis.			
Solde créditeur		47 469,71	
Bénéfice		47 469,71	
TOTAL GENERAL (CHARGES)		436 076,31	


**Auditoria**
Expertise comptable et commissariat aux comptes
8A rue des petits prés 67300 Schiltigheim
Tél.: 03 90 20 05 80 • Fax : 03 90 20 05 89
SARL au capital de 1000 €
Siret : 495 241 853 000 11 • APE 741C

Détail des postes			Au 311208	
-------------------	--	--	-----------	--

PRODUITS D'EXPLOITATION				
Montant net Chiffre d'affaires (A)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (B&S)				
Autres produits d'exploitation (B)				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprise /prov. & transferts charge				
Cotisations				1 805,00
Cotisations				1 805,00
COTISATIONS MEMBRES	75600000			1 805,00
Act coll, dons et parrainages				423 316,96
Prod act collectives				124 312,98
PROD COLLECTIFS DIVERS	75030000			54 923,33
PROD ACT COLL ESCALE	75030050			2 790,60
PROD VENTE BOUGIES	75030100			14 534,88
PROD VENTE CARTES	75030200			1 307,65
PROD FEU NOEL	75030300			340,78
PROD VENTES CREPES NOEL	75030400			235,20
PROD VENTES A DOMICILE	75030450			780,00
PROD BALLONS	75030500			3 464,64
PROD VENTES TOMBOLA	75030600			10 495,00
PROD COLLECTIF REPAS	75030700			5 885,40
PROD COLLECTIFS THEATRE	75030800			512,10
PROD COLLECTIFS CONCERT	75030850			3 181,54
PROD VENTES BOISSONS	75030900			685,00
PROD COLLECTIFS AMERIQUE/HAITI	75032000			5 480,00
PROD COLLECTIF FR NICOLAS	75032010			630,00
PROD COLLECTIFS ASIE/INDE	75033000			460,00
PROD COLLECTIFS DHAKA	75033010			290,00
PROD COLLECTIFS TUKUDA	75033080			18 100,96
PROD ACT COLL NATEPU	75033130			215,90
Dons				152 229,98
DONS INDIVIDUELS SANS AFFECTAT	75020000			94 104,30
DONS INDIVIDUELS AFRIQUE	75021000			1 920,00
DONS INDIVIDUELS SOA	75021020			550,00
DONS INDIVIDUELS KPALIME	75021070			10 265,20
DONS INDIVIDUELS AMERIQUE/HAITI	75022000			26 559,00
DONS INDIVIDUELS EFAMED	75022030			5 000,00
DONS INDIVIDUELS SFA JACQUET	75022071			1 750,00
DONS INDIVIDUELS FR NICOLAS	75022100			245,00
DONS INDIVIDUELS ASIE	75023000			6 131,24
DONS INDIVIDUELS DHAKA	75023010			840,00
DONS INDIVIDUELS TUKUDA	75023080			3 825,00
DON INDIVIDUEL ROURKELA	75023100			25,00
DON INDIVIDUEL KEON	75023120			15,24
DONS INDIVIDUELS NATEPU	75023130			1 000,00

Détail des postes		Au 311208
-------------------	--	-----------

Parrainages		146 774,00
PARRAINAGES NON AFFECTES	75010000	59 261,51
PARRAINAGES AFRIQUE	75011000	452,96
PARRAINAGES SOA	75011020	9 123,86
PARRAINAGES AKONO	75011030	68,61
PARRAINAGES KPALIME	75011070	1 500,00
PARRAINAGES AMERIQUE	75012000	875,00
PARRAINAGES ANNIE CAUVIN	75012040	10 811,61
PARRAINAGES SFA BADOU JACQU	75012071	7 291,31
PARRAINAGE SFA DUVIELA BERAUD	75012073	6 730,07
PARRAINAGES SFA MARYSE PAP	75012074	5 494,44
PARRAINAGES NONEZ SC PAP	75012080	2 499,44
PARR ASIE INDE	75013000	30,00
PARRAINAGES ADONI DEVAMATHA	75013060	6 272,73
PARRAINAGES ADONI ORPHANAGE	75013070	1 630,45
PARRAINAGES BALLIGUDA	75013090	13 217,80
PARRAINAGES ROURKELA	75013100	3 460,39
PARRAINAGES JAGA ENF SI	75013112	4 879,00
PARRAINAGES JAGA ETUD HI	75013113	205,83
PARRAINAGES JAGA ETUD SI	75013114	4 488,57
PARRAINAGES KEON	75013120	8 480,42
Autres produits		7 855,94
Autres produits		7 855,94
ABANDONS DE FRAIS	75801000	7 855,94
TOTAL (A+B)		432 977,90
QUOTES-PARTS RESULTATS /OP COM (II)		
Quotes parts résultat/op. comm.		
PRODUITS FINANCIERS (III)		3 098,41
De participations		3 098,41
PRODUITS FINANCIERS	76000000	3 098,41
D'autres valeurs mobil. & créances		
Autres intérêts et produits assim.		
Reprise/provis. & transf. charges		
Différ. positives de change		
Prod. nets/cess. val. mobil. plac.		
PRODUITS EXCEPTIONNELS (IV)		
Sur opérations de gestion		
Sur opér. de capital, cess. actifs		
Sur opér. de capital, subv. d'inv.		
Autres opér. de capital		
Reprises/prov. & transf.de charges		
Solde débiteur		
Perte		
TOTAL GENERAL (PRODUITS)		436 076,31


Auditoria
 Expertise comptable et commissariat aux comptes
 84 rue des Petits prés 67300 Schiltigheim
 Tél. : 03 90 20 05 80 • Fax : 03 90 20 05 89
 SARL au capital de 1000 €
 Siret : 495 241 853 000 11 • APE 741C

EEDM – ASSEMBLEE GENERALE DU 21 MARS 2009

RESULTATS DE L'EXERCICE DU 01/08/2007 AU 31/12/2008

ANNEXE COMPTABLE

Annexe au bilan, avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2008, dont le total est de 114 853.52 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de tableau, et dégageant un excédent de 47 469.71 €.

L'exercice a une durée de 17 mois, recouvrant la période du 01.08.2007 au 31.12.2008. Cette durée inhabituelle va permettre, à compter de 2009, d'aligner les exercices comptables sur les années civiles et fiscales au regard des avantages fiscaux accordés aux donateurs, mécènes et bénévoles.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1. Evénements significatifs et faits caractéristiques :

La loi n° 2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations a modifié l'article 4 de la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat, en insérant un article 4-1 ainsi rédigé :
" Art. 4-1. - Les associations et fondations reconnues d'utilité publique, les associations qui ont pour but exclusif l'assistance, la bienfaisance, la recherche scientifique ou médicale ainsi que tout organisme bénéficiaire de dons de personnes physiques ou morales ouvrant droit, au bénéfice des donateurs, à un avantage fiscal au titre de l'impôt sur le revenu ou de l'impôt sur les sociétés doivent assurer, dans des conditions déterminées par décret en Conseil d'Etat, la publicité par tous moyens et la certification de leurs comptes annuels au-dessus d'un montant de dons de 153 000 EUR par an. "

En outre, le décret 2006-335 du 21 mars 2006 oblige les associations et les fondations bénéficiaires de plus de 153 000 euros de dons en provenance de personnes physiques ou morales ouvrant droit à un avantage fiscal au titre de l'impôt sur le revenu ou de l'impôt sur les sociétés, à nommer au moins un commissaire aux comptes.

Ces dispositions sont applicables à EEDM. L'association les met en œuvre pour la première fois sur l'exercice allant du 1^{er} août 2007 au 31 décembre 2008.

L'assemblée générale extraordinaire en date du 18 octobre 2008 a mis en place la nouvelle comptabilité. Les deux points suivants ont notamment été approuvés à l'unanimité des membres présents :

- Le changement de la date de clôture des comptes (31 décembre au lieu du 31 juillet)
- La modification du règlement intérieur (« les équipes doivent transmettre régulièrement les pièces comptables au trésorier pour qu'il puisse mettre à jour la comptabilité »)

Mais au-delà de l'obligation légale s'impose le devoir de transparence, de traçabilité vis-à-vis des donateurs et parrains et d'efficacité vis-à-vis des bénéficiaires.

L'architecture de l'association se distingue par son caractère décentralisé :

- En amont, les équipes, les donateurs et les parrains, localisés pour l'essentiel dans tout le département, apportent les ressources ;
- En aval, les centres répartis sur trois continents bénéficient de l'aide de l'association, conformément à son objet ;
- Au centre, le conseil d'Administration gère le dispositif, en s'appuyant sur les administrateurs répartis en plusieurs points du territoire.

Au regard de cette complexité, l'association s'est fixée, pour 2008 et 2009, les objectifs suivants :

- Intégration des comptabilités des équipes, tout en conservant la possibilité d'extraire individuellement les comptes de chaque équipe ;
- Extraction possible pour chaque centre aidé d'une fiche exposant les types d'aides (parrainages, aides régulières, aides exceptionnelles), les origines des aides (noms des parrains/donateurs/équipes) et ultérieurement (à partir de 2009) les affectations (nourriture, habillements, fonctionnement, équipements,...) ;
- Extraction possible, pour chaque parrain/donateur/équipe de l'historique des opérations le concernant : montants et dates de parrainages/dons/produits des activités, avec destinations souhaitées, destinations réelles (centres aidés, utilisations).
- Ultérieurement (chantier 2009/2010) : création d'un outil d'évaluation de l'efficacité de notre action auprès des centres.

Sur le plan opérationnel, deux initiatives majeures ont été prises afin de tendre vers ces objectifs :

- L'acquisition et la mise en œuvre, sur conseil du Commissaire aux Comptes, d'un outil informatique approprié.
- L'amélioration et la formalisation des relations entre administrateurs et équipes, afin de faire circuler dans de bonnes conditions les informations et documents entre les différentes composantes (cf réunion de gestion du 30/01/2009).

Le présent rapport est construit sur les résultats de cette nouvelle expérience. Celle-ci a permis ou permettra l'éditions de documents techniques (grands livres, balances, bilans, comptes de résultats) tels que

- les comptes de l'association : siège et équipes intégrées,
- les comptes de chaque équipe d'une part et du siège seul d'autre part,
- les comptes de chaque donateur,
- les comptes par centre aidé : aides versées et origines.

En terme de techniques de gestion comptable traditionnelles, la situation est particulièrement simple : pas d'amortissements, pas de personnel (**les activités sont entièrement assurées par des bénévoles**), pas de TVA ou autres taxes, pas de dettes, pas d'actif immobilier, peu de reports d'un exercice sur l'autre,...

En revanche, l'obligation de transparence, de traçabilité des parrainages, dons et actions collectives, d'efficacité des aides aux centres a nécessité la mise en place d'une architecture spécifique qui fait la part belle à la comptabilité analytique et à la gestion de comptes de tiers.



Auditoria

Expertise comptable et commissariat aux comptes
8A rue des petits près 67300 Schiltigheim
Tél. : 03 90 20 05 80 • Fax : 03 90 20 05 89
SARL au capital de 1000 €
Siret : 495 241 853 000 11 • APE 741C

L'essentiel des **charges** concerne les aides aux centres (81.8%)*, elles-mêmes ventilées en parrainages (34.6%), aides régulières (51,7%) et exceptionnelles (13,7%) (notamment suite aux ouragans en Haïti).

Par continent, la ventilation donne 19.5% pour l'Afrique, 45% pour l'Amérique (essentiellement Haïti) et 35.5% pour l'Asie (essentiellement Inde).

Le journal – sa réalisation et sa diffusion – absorbe 5,6% des dépenses *.

Les dépenses pour les actions (achats de matière première, paiements de services) représentent 7.4% des dépenses * et 23% des recettes d'actions collectives qu'elles génèrent.

Les dépenses de fonctionnement et de gestion courante (dont loyer, communications, assurances, frais bancaires, commissaire aux comptes, frais supportés par les bénévoles) ne représentent en définitive que 5.2% (dont 2% de frais supportés par les bénévoles, 0.85% de frais de virements bancaires à l'étranger, 0.61% pour le commissaire aux comptes)

Les **ressources** proviennent en grande partie des apports de donateurs, parrains et actions collectives (98.9%)**, elles-mêmes réparties comme suit : parrainages 34,9%, dons individuels : 35.3%, actions collectives : 28.8%.

Les autres ressources concernent les cotisations (0.4%)** et les produits financiers (0.7%)**.

L'excédent de 47 469.71 € au compte de résultats ne doit pas faire illusion. Il résulte du fait que le début de l'exercice se situe juste après un important versement d'aides aux centres de juillet 2007 et que la fin de l'exercice tombe juste après les importantes rentrées d'argent de Noël 2008.

En fait, si l'on compare ce qui est comparable, à savoir les actifs au 31/12/07 (122 698€) et au 31/12/08 (114 853€), on constate une érosion de 7845€ d'une année sur l'autre.

Les recommandations de prudence déjà formulées lors de l'Assemblée générale du 18/10/08 restent donc plus que jamais d'actualité.

* Pourcentages rapportés aux 388 602 € de dépenses de type I – Charges d'exploitation.

** Pourcentages rapportés aux 436 076 € du total des produits

2. Règles et méthodes comptables

Les **comptes annuels** ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 1999, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n°99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, et n°99-03 relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable. Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

Conformément au règlement comptable CRC 99-01, les **contributions volontaires** ont fait l'objet d'une valorisation dans les conditions suivantes :

- Les contributions en biens et services sont valorisées pour leur coût réel soit au prix de marché. Par prudence les coûts minima ont été retenus.
- Les abandons de frais de déplacement ont été établis en référence au coût kilométrique fourni annuellement par le Bulletin Officiel des Impôts.
- Le travail bénévole fourni par l'ensemble des membres actifs n'est pas valorisé. Pour le valoriser avec suffisamment de précision, il faudrait disposer d'un état des heures de l'ensemble des membres bénévoles, ce qui semble difficile à obtenir, étant donnée l'étendue du bénévolat au sein de l'association, qui fonctionne exclusivement grâce au bénévolat

►► **Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

L'association n'a pas d'immobilisation.

►► **Indemnité de fin de carrière :**

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entreprise au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. L'association n'a pas de salariés, les engagements pour départ à la retraite ne sont donc pas valorisables.

►► **Droits individuels à la formation**

Les engagements de l'association en matière de droits individuels à la formation ne figurent pas en engagements hors bilan. L'association n'ayant pas de salariés.

3. Changement de méthode

Les changements de méthode suivants ont été réalisés sur l'exercice :

- ✓ Etablissement d'un bilan, compte de résultat et annexe comptable à compter du 1^{er} exercice certifié par le commissaire aux comptes. Il n'a pas été possible d'établir des comptes de l'exercice précédent selon les principes du plan comptable général intégrant les équipes, de sorte qu'il n'existe pas de comparabilité entre les exercices comptables 2006/2007 et 2007/2008.
- ✓ Le 1^{er} exercice certifié a une durée de 17 mois.

4. Notes sur le bilan actif :

►► **Immobilisations :**

Néant.

►► Amortissements et dépréciations d'actif :

Néant

►► Etat des créances :

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	0		
Actif circulant & charges d'avance	114 854	114 854	
TOTAL	114 854	114 854	0

►► Provisions pour dépréciation

Néant

5. Notes sur le bilan passif

▼► Variation des fonds associatifs

	Début d'exercice	Affectation du résultat	Fin d'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise:			0
- Subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables			0
- Autres fonds associatifs sans droit de reprise			0
Réserves			0
Réserve pour projet associatif			0
Fonds associatifs avec droit de reprise :			0
- Apports			0
- Résultat sous contrôle des tiers financeurs			0
Report à nouveau	64 992		64 992
Résultat N			47 470
Résultat N-1			0

►► Analyse des fonds dédiés

La comptabilité analytique mise en place sur l'exercice clos le 31 décembre 2008 ne permet pas de déterminer avec suffisamment de précision le montant des dons et parrainages affectés et non utilisés. Il a été décidé de ne pas enregistrer de fonds dédiés sur cet exercice, mais de mettre en place un système analytique de suivi à compter de l'exercice 2009.

►► Provisions pour risques et charges

Néant

►► Subventions d'investissement (sur biens non renouvelables par l'association)

Néant.

►► Etat des dettes

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	0			
Dettes financières diverses	0			
Fournisseurs	2 392			
Dettes fiscales & sociales	0			
Dettes sur immobilisations	0			
Autres dettes	0			
Produits constatés d'avance	0			
TOTAL	2 392	0	0	0

►► Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. De crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	2 392
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	2 392



Auditoria
 Expertise comptable et commissariat aux comptes
 8A rue des petits prés 67300 Schiltigheim
 Tél. : 03 90 20 05 80 • Fax : 03 90 20 05 89
 SARL au capital de 1000 €
 Siret : 495 241 853 000 11 • APE 741C

6. Notes sur le compte de résultat

▶▶ Subventions d'exploitation

Néant.

▶▶ Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels

Néant

7. Autres informations

▶▶ Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagement assimilés

Néant

▶▶ Engagements en matière de droits individuels à la formation

Néant

▶▶ Rémunération des cadres dirigeants

Néant

▶▶ Effectif moyen

Néant

 **Auditoria**
Expertise comptable et commissariat aux comptes
8A rue des petits prés 67300 Schiltigheim
Tél.: 03 90 20 05 80 • Fax : 03 90 20 05 89
SARL au capital de 1000 €
Siret : 495 241 853 000 11 • APE 741C

►► Nature et évaluation des contributions volontaires (abandons de frais)

ANNEE 2007

Déclarant	Période	Nature des frais	Base de calcul ou pièces justificatives	Montant
Gérard Voltzenlogel	Du 01/08/07 au 31/12/07	52 déplacements locaux 3218 km	Barème kilométrique 2005 : 0.274€/km	881.73 €
Antoine Schneider	Du 01/08/07 au 31/12/07	5 déplacements locaux 267 km	Barème kilométrique 2007 : 0.288€/km	76.90 €
Yveline Förtsch	Du 01/08/07 au 31/12/07	Aller et retour Inde en avion et aller et retour aéroport en train	Billets d'avion et de train.	959.18 €
Odile Ramstein	Du 01/08/07 au 31/12/07	Aller et retour Lomé en avion via Casablanca	Billets d'avions et facture Jet System	866.75 €

Total 2007 : 2 784.56 €

ANNEE 2008

Déclarant	Période	Nature des frais	Base de calcul ou pièces justificatives	Montant
Gérard Voltzenlogel	Du 01/01/08 au 31/07/08	54 déplacements locaux 2968 km	Barème kilométrique 2007 : 0.288€/km	854.78 €
Francine Simon	Du 01/01/08 au 31/07/08	Aller et retour Inde en avion via Frankfort	Facture Jet System	949.91 €
Bernadette Spisser	Du 01/01/08 au 31/07/08	Aller et retour Inde en avion via Frankfort	Facture Jet System	949.91 €
Anita Simon	Du 01/01/08 au 31/07/08	Aller et retour Inde en avion via Frankfort	Facture Jet System	1026.78 €
Anne Willemin	Du 01/08/08 au 31/08/08	Cartes de vœux et fournitures papeterie	Factures Srs de St Jean et « la tête en fête » Strbrg	350,00 €
Gérard Voltzenlogel	Du 01/08/08 au 31/12/08	62 déplacements locaux 3262 km	Barème kilométrique 2007 : 0.288€/km	940.00 €

Total 2008 : 5 071.38 €

8. Informations relatives au crédit-bail

Néant

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

de l'exercice clos le
31 décembre 2008

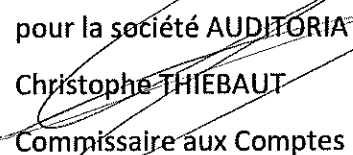
de l'association

ENFANTS, ESPOIR DU MONDE

**20 rue de Salm
67200 STRASBOURG**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions. Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L 612-5 du Code de commerce.

Fait à Schiltigheim, le 5 mars 2009


pour la société AUDITORIA
Christophe THIEBAUD
Commissaire aux Comptes